

CPR-110420

UNIVERSITÉ DE MONCTON

COMITÉ DES PROGRAMMES

Réunion extraordinaire du 20 avril 2011

13 heures Salon du chancelier

Campus de Moncton

**PRÉSENCES :**

Neil Boucher, président  
Éric Hervet  
Gaston LeBlanc  
Patrick Maltais

Marie-Andrée Pelland (à distance)  
Edgar Robichaud (à distance)  
Lynne Castonguay, secrétaire  
Pascal Robichaud, invité

**Personne excusée :** Jacques Paul Couturier, Hubert Noël et Isabelle McKee-Allain

**Absence :** Alexandre Levasseur

---

**1. OUVERTURE DE LA RÉUNION**

Le président souhaite la bienvenue aux membres, constate le quorum et déclare la réunion ouverte. Il est 13 h 5.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**R : 01-CPR-110420**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été présenté. »*

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

**3. RECONFIGURATION DES PROGRAMMES**

**3.1 Précisions sur les crédits de laboratoire, de travaux pratiques et de stages sur le terrain (doc. 99K1)**

Invitée : Suzanne LeBlanc, responsable de la reconfiguration des programmes

Le Comité examine le document intitulé « Précisions sur les crédits de laboratoire, de travaux pratiques et de stages sur le terrain ». Les précisions proposées sont expliquées au regard du paramètre 6 du document-cadre portant sur le projet de la reconfiguration des programmes. Il propose une approche plus ciblée pour la distribution des crédits liés aux laboratoires, aux travaux pratiques et aux stages sur le terrain. La proposition suivante est mise aux voix.

3.1 **Précisions sur les crédits de laboratoire, de travaux pratiques et de stages sur le terrain (doc. 99K1) (suite)**

**R : 02-CPR-110420**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Le Comité des programmes recommande au Sénat académique que,*

*dans le cas où le cours offert est de nature pratique et qu'il présente de nouveaux contenus qui ajoutent à la connaissance, le laboratoire soit considéré comme un cours distinct qui doit être détaché du cours magistral et crédité dans le programme.*

*dans le cas où le cours offert est de nature pratique et que son contenu est en appui au cours magistral, le laboratoire soit intégré au cours théorique sans qu'on lui attribue de crédit pour le volet pratique. »*

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

4. **MODIFICATION AU PROGRAMME DE BACCALURÉAT EN DESIGN D'INTÉRIEUR (MODIFICATION DE COURS) (DOC. 24 ET 24A/10-11)**

**R : 03-CPR-110420**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées au préalable et aux destinataires du cours ARV11705 Sculpture. »*

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

5. **MODIFICATION AUX RÈGLEMENTS PARTICULIERS RELATIFS AUX EXIGENCES LINGUISTIQUES (DOC. 29/10-11)**

Le Comité examine la modification proposée aux règlements particuliers relatifs aux exigences linguistiques pour les programmes de Baccalauréat en éducation (Programme A) et les programmes combinés de cinq ans. Puisque les modifications proposées touchent toutes les étudiantes et tous les étudiants de la communauté universitaire, le Comité souhaite que l'on procède en modifiant le règlement 6.2.5 des règlements universitaires.

Le Comité souhaite que la RVD se penche sur le libellé du règlement 6.2.5 afin d'y intégrer les modifications proposées.

**Suivi** : Réunion des vice-doyens (RVD)

6. **PROCHAINE RÉUNION**

À déterminer.

7. **CLÔTURE**

La séance est levée à 14 h 30.

Contresigné le \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Neil Boucher, président

\_\_\_\_\_  
Lynne Castonguay, secrétaire